

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRAVELINES
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2024 AUT 102

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public
CDV 2024

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 223-1 et suivants,
- Vu la demande de la Société OPALE CONSTRUCTION en date 22 avril 2024,

A U T O R I S E

Article 1 : L'occupation du domaine public au n°2, rue des Clarisses à Gravelines en raison des travaux de réaménagement des combles de l'Hôtel de Ville.

Article 2 : Les barrières de chantier de type Héras fermeront le site, elles seront occultées posées et fixées au sol, elles devront supporter toutes les conditions atmosphériques (vent, etc...).

L'entreprise devra gérer la bonne tenue de ces barrières pendant la totalité de la durée du chantier, y compris les week-ends et jours fériés.

- Les bennes devront être recouvertes de filets de protection et seront évacuées le week-end.
- Le matériel devra être correctement rangé.
- L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour garder l'accès et le site occupé propres.

Article 3 : Ces dispositions seront appliquées **du 29 avril au 8 juillet 2024.**

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : La Société OPALE CONSTRUCTION, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gravelines, le 26 AVR. 2024

Le Maire,

Bertrand RINGOT



MIS EN LIGNE SUR LE SITE DE LA VILLE LE :

Ville de Gravelines

Service Cadre de Vie

Tél. 03.28.23.57.97 - Fax : 03.28.51.94.75
mail : servicecadredevie@ville-gravelines.fr

(Article 113-2 du Code de la Voirie Routière)
(Articles L223-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Je soussigné (Nom et Prénom) MULAK Arnaud représentant de l'entreprise Opale Construction

Domicilié à : 100 rue Marcel Dassault, 62100 Calais

Tél. : 07 49 66 41 96 Fax :

Mail : arnaud.mulak@opaleconstruction.com

Sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public pour :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Benne | <input type="checkbox"/> Déménagement/Emménagement |
| <input type="checkbox"/> Echafaudage | <input type="checkbox"/> Livraison |
| <input checked="" type="checkbox"/> Grue – Monte-Charge – Nacelle | <input type="checkbox"/> Autres |

Au droit de l'immeuble sis : 2 rue des clarisses, Gravelines

Pour des travaux de : Réhabilitation des combles de l'hôtel de ville

A compter du : 07/05/2024 au 16/05/2024 → 1 semaine

N° de déclaration / Permis de Construire :

Entreprise chargée des travaux : Opale Construction – LBS Démolition, Entreprise LELIEUR pour le levage

Gravelines, le 16/04/2024

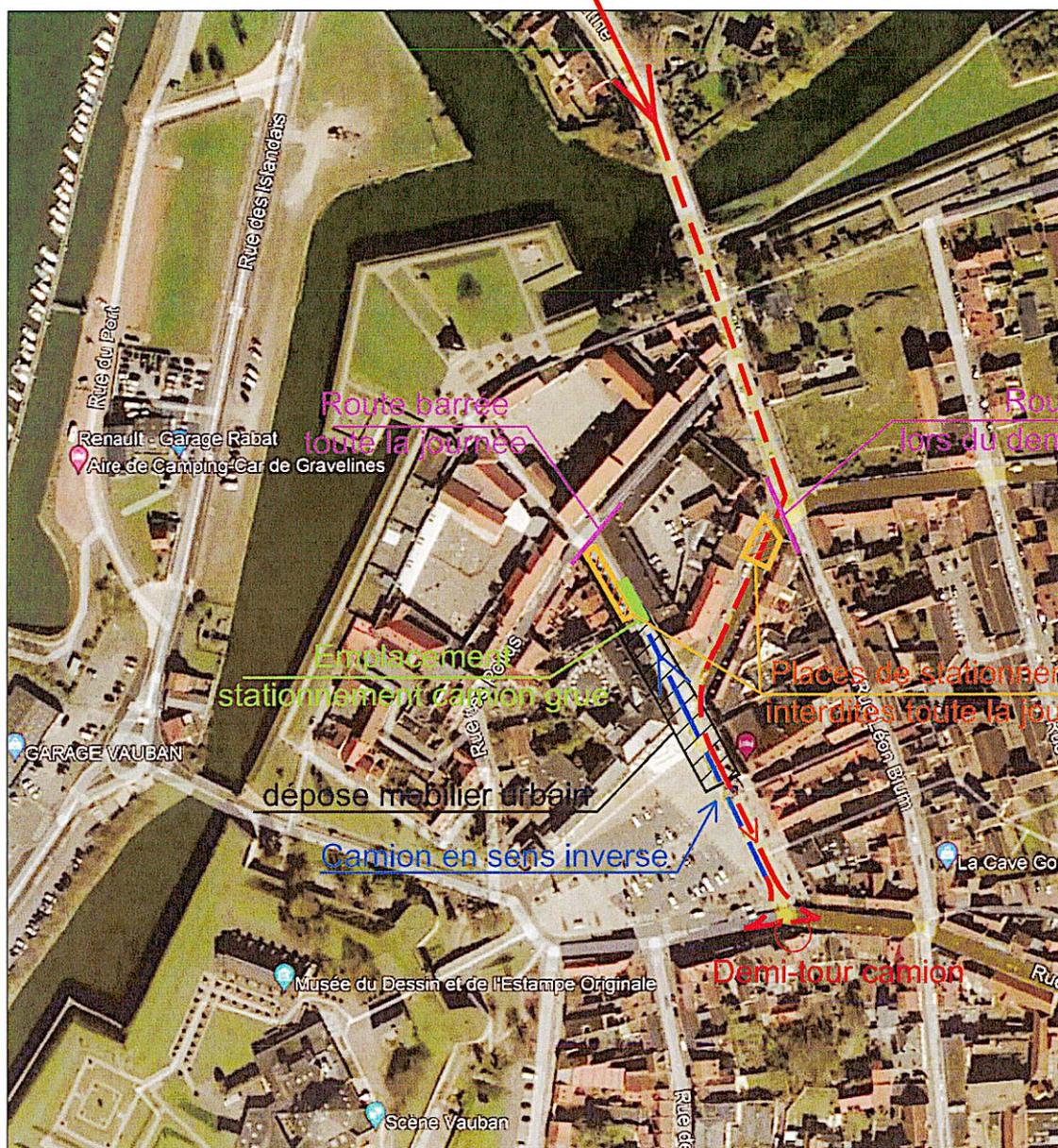
 OPALE construction (signature)

Toute demande doit parvenir sous un délai minimal de 15 jours avant le début des travaux ou installations.

Bâtiment et génie civil - APE 4399G
S.A.S. capital 10 000 € - SIRET 789 121 605 00015
100, rue Marcel Dassault BP 126 - 62103 Calais Cedex
Mail : arnaud.mulak@opaleconstruction.com
Tél. : 09.51.43.04 87

Chantier réaménagement combles hotel de ville

Acces Camion grue entre 6h
et 8h



Route barrée
toute la journée

Route barrée
lors du demi tour du camion

Emplacement
stationnement camion grue

Places de stationnement
interdites toute la journée

depose mobilier urbain

Camion en sens inverse

Demi-tour camion

